

# AVIS DE DÉPÔT

**AVIS** est par les présentes donné par le soussigné, MARC LEBLANC, LL.B., directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Athanase :

**QU'** à sa séance ordinaire du 11 janvier 2021 tenue aux lieu et heure désignés, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Athanase a déposé le **Projet de règlement R 204-2020** intitulé :

**Projet de règlement numéro R 204-2021 a pour objet de fixer, pour l'année 2021, les taux d'imposition de la taxe foncière, de la taxe foncière spéciale, des taxes spéciales, et les tarifs pour les services de la collecte des ordures et recyclage, ainsi que le tarif de la vidange des installations septiques.**

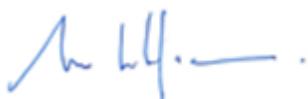
**QU'** à la même séance régulière du Conseil municipal du 11 janvier 2021, un avis de motion a été donné pour l'adoption dudit règlement lors de la prochaine séance ordinaire du Conseil qui se tiendra le 1<sup>er</sup> février 2021, à 19h30, à la salle du conseil municipal;

**QUE** toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement sur le site Internet de la Municipalité à [www.saint-athanase.com](http://www.saint-athanase.com) ou, en personne, aux heures d'ouverture du bureau municipal;

**QUE** toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler concernant ce projet de règlement est priée de les faire parvenir par écrit, **au plus tard dans les 21 jours de la date de publication de cet avis**, à la direction générale de la Municipalité;

**QUE** cet avis de publication sera affiché à chacun des deux endroits désignés par le conseil municipal pour une période de trente (30) jours à compter de la date de cet avis ou jusqu'à la date de la prochaine séance du Conseil.

Donné à Saint-Athanase, ce 13<sup>e</sup> jour de janvier 2021



---

Marc Leblanc, LL.B.  
Directeur général et secrétaire-trésorier